



Numéro de l'acte	2017-102- FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N°2017-102

FINANCES : Actualisation des tarifs de la taxe de séjour applicables à compter de 2018

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

VU,

- les articles L2333-26 à L2333-46 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) réglementant le régime de la taxe de séjour,
- l'article L2333-30 modifié par l'article 86 par la Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016,
- les délibérations n° 11 du 16 septembre 2004 et n° 09 du 1^{er} février 2005 instaurant une taxe de séjour afin de confirmer la volonté de la Ville d'Arques d'agir en faveur du développement de l'activité touristique, d'en améliorer sa gestion, et de ne pas faire reposer le financement de ce développement sur les seules contributions fiscales directes de la population permanente,

CONSIDERANT,

Qu'il convient de moduler les tarifs de séjour, actualisés pour la dernière fois en février 2005, conformément à la grille tarifaire applicable pour 2017, comme suit :

Catégorie d'hébergement	Fourchette légale	Tarifs 2005	Tarifs retenus
Palaces (...)	entre 0.70 et 4.00 €	Néant	4.00 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 * (...)	entre 0.70 et 3.00 €	Néant	3.00 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 * (...)	entre 0,70 € et 2,30 €	0.80 €	2.30 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 * (...)	entre 0,50 € et 1,50 €	0.60 €	1.50 €

Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 *, villages de vacances 4 et 5 * (...)	entre 0,30 € et 0,90 €	0.50 €	0.70 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranches de 24 heures (...)	entre 0,20 € et 0,80 €	0.30 €	0.60 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	entre 0.20 € et 0.80 €	0.30 €	0.60 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	entre 0.20 € et 0.80 €	Néant	0.60 €
Terrain de camping en 3 et 4, et 5 *	entre 0.20 € et 0.60 €	0.20 €	0.20 €
Terrain de camping en 1 et 2 étoiles, port de plaisance (...)	0.20 €	0.20 €	0.20 €

(...) tous autres établissements de caractéristiques équivalentes.

Pour rappel, le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour. Le tarif de la taxe de séjour est arrêté par délibération du Conseil municipal prise avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De moduler les tarifs de la taxe de séjour suivant le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Affiché le 29 septembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.